bien la Rente Viagère que ce que l'on appelle « l'affaire Humbert ».

Je ne nie pas avoir joué mon rôle dans cette affaire, mais je tiens à vous dire que bien d'autres qui ne sont pas sous les verrous en ont joué un plus grand encore. Ceux-là, je veux vous les désigner tous, et je préciserai leur attitude.

Qu'est-ce, en somme, qu'on nous reproche? D'avoir inventé une histoire de succession pour commettre des escroqueries. Cela n'est qu'à moitié vrai; le roman que vous connaissez a été vécu, chapitre par chapitre, et ce sont les collaborateurs dont je vais vous parler qui lui ont donné une ampleur excessive. Il ne s'est d'abord agi, pour les membres de ma famille, que de petits emprunts. Uns fois pris dans l'engrenage, il a fallu marcher, mais croyez bien que notre plus grand désir était de nous tirer d'affaire en désintéressant tout le monde. Pour cela, il suffisait de faire une bonne opération.

C'est alors que des personnes, au courant de notre situation, nous conseillèrent de créer la Rente Viagère de Paris. Si cette affaire réussissait, nous étions tirés d'embarras, nous désintéressions les créanciers au plus juste prix, et tout était dit.

Emile Daurignac explique ensuite comment l'idée de la fondation d'une Société d'assurances avait été suggérée à sa sœur ; il donna les noms d'une dizaine d'hommes politiques et d'autant de magistrats qui avaient patronné la *Rente viagère* et joué un rôle dans son organisation.

A la demande expresse de l'inculpé, M. André dut consigner mot pour mot cette déclaration et mentionner les noms des hommes politiques et des magistrats désignés par le frère de Mme Humbert.

C'est, comme on voit, sur la *Rente viagère* que l'instruction se concentre en ce moment. Emile Daurignac en a montré le fonctionnement et a dénoncé un certain nombre de magistrats et de politiciens comme ayant joué, dans cette affaire, un rôle des plus équivoques. Mais, ce qu'il n'a pas dit, c'est que les Humbert-Daurignac avaient monté l'affaire de la Rente Viagère pour se procurer les millions de l'héritage Crawford. C'est ce qui ressort, et des documents de l'hôtel de la rue de la Grande-Armée, et des achats d'immeubles que cette Société effectuait.

Mais, dans ses achats d'immeubles, Thérèse mettait parfois un peu d'imagination. C'est ainsi qu'elle a laissé, à Paris, les titres de propriété d'un château de la Grotte, qu'on n'a jamais pu trouver nulle part et qu'elle a prétendu posséder dans les Pyrénées, le château de Marquette, qui n'existe pas plus que le fameux héritage Crawford.

Paris, 3 janvier. — Frédéric Humbert a été extrait aujourd'hui de la Conciergerie, pour être conduit au cabinet du juge d'instruction Leydet, qui l'a interrogé pendant plusieurs heures, en présence de son défenseur, Me Henry Robert.

D'autre part, Romain Daurignac a été conduit dans le cabinet de M. André, spécialement chargé de la *Rente Viagère*, où il a été interrogé en présence de son défenseur, Me André Hesse.

L'AFFAIRE HUMBERT & L'AFFAIRE DREYFUS

Le colonel du Paty de Clam entendu

Le *Gaulois* publie, sous la signature de M. Gaston Pollonnais, un article dont nous extrayons ce qui suit :

Donc j'ai su, par une indiscrétion d'ordre civil et judiciaire, que le 11 décembre dernier, le colonel du Paty de Clam a comparu, sur sa demande, devant M. Leydet, juge d'instruction, chargé d'instruire l'affaire Humbert. On fit passer le colonel par un escalier dérobé, où l'attendait M. Leydet lui-même, qui le conduisit, dans le plus grand mystère, jusqu'à son cabinet. Là, par une dérogation singulière aux règlements et usages établis, se trouvait M. le substitut Poncet, qui demanda à assister à la déposition du colonel.

Celui-ci acquiesça volontiers au désir du représentant du Parquet.

— C'est une simple déclaration que vous venez me faire? dit M. Leydet au colonel.

— Non, monsieur le Juge, répondit celui-ci, c'est une déposition en règle.

Et le colonel commença. Il fit, avec une grande abondance de détails, l'historique du faux Panizzardi — cette dépêche fameuse dont le ministère des affaires étrangères donna, à quelques jours d'intervalle, deux versions différentes : l'une, la première, à la date du 5 novembre 1894 — qui était la vraie — l'autre, à la date du 27 novembre 1894 — qui témoignait d'un tripotage audacieux et effronté.

Qui s'était livré à ce maquillage hâtif et grossier? C'est ce que le colonel du Paty de Clam indiqua d'une façon suffisamment précise à M. Leydet. Qui avait donné l'ordre de commettre l'acte de faux? Il est évident que ce point ne pouvait être précisé nominativement. Mais quand on connaîtra la déposition du colonel, on verra que toutes les obscurités dont on entoure cette page d'histoire s'éclairent d'une lumière aveuglante, depuis les démarches faites du côté des Humbert, jusqu'au travail accompli par un agent de cette famille, jusqu'au ministre — qui, je m'empresse de le déclarer, n'était pas M. Hanotaux — qui convrait avec persistance l'ouvrier du maquillage dreyfusard; on saura que les archives de l'état-major portent la trace, dans les papiers du colonel Sandherr, du nom des Humbert, parmi ceux qui ont agi avec le plus de vigueur en faveur du traître.

La *Patrie* se déclare aujourd'hui en mesure de confirmer les renseignements du *Gaulois*, qui, dit-elle, sont rigoureusement exacts et seront corroborés par des documents qui sont en sûreté à l'étranger, à l'abri de toute recherche.

Les Humbert et les Dreyfus étaient d'accord, ajoute la *Patrie*, et une étroite connexité existe entre les deux affaires. Nous le démontrerons prochainement, de façon à lever tous les doutes.

Paris, 3 janvier. — Aujourd'hui, au Palais, M. Leydet, juge d'instruction, chargé de l'affaire Humbert, mis au pied du mur par divers avocats, a fini par déclarer, en ce qui concerne la déposition du Paty de Clam, que la matérialité du fait était bien exacte, et que le colonel du Paty de Clam avait bien réellement fait une déposition auprès de lui. Voilà donc un point définitivement acquis.

LA RÉVOLTE AU MAROC

Tanger, 3 janvier. — Le courrier n'a apporté aucune nouvelle officielle ; on sait seulement qu'à Fez la situation demeure toujours la même. D'après certaines lettres particulières, Moulaï Mohamed, le frère du Sultan, serait arrivé à Fez; d'autres lettres déclarent que le frère du Sultan est mort à Mékinez.

La situation du sultan

Madrid, 3 janvier. — Le bruit court qu'un diplomate accrédité à Madrid aurait reçu un télégramme de Tanger disant que la situation du Sultan est excessivement critique.

Les israélites de Fez, qui sont plus de 10.000, ayant été de la part des ministres du Sultan, l'objet de grandes injustices et de cruautés, seraient disposés à donner leur appui au prétendant. Le même télégramme ajouterait qu'on craint des désordres à Fez.

Les bureaux de poste de Tanger ne garantissent plus la remise des plis recommandés.

Les hostilités

On mande de Gibraltar, au *Daily Telegraph*, le 2 janvier :

« Le frère du Sultan du Maroc, Moulaï-Mohamed, commandant les troupes impériales, est parti de Fez pour attaquer les rebelles. »

Une dépêche de Tanger annonce que Bou-Hamara a surpris et fait décapiter un détachement de soldats réguliers en route pour Fez. Il a fait enfermer les têtes des soldats dans des sacs remplis de sel et les a fait déposer devant une porte de la ville, à l'adresse du Sultan.

Le prétendant serait entré à Fez

Le *Libéral* se fait l'écho de bruits qui lui viennent de source particulière et suivant lesquels le prétendant serait entré à Fez, où il aurait reçu un bon accueil. Rien n'est venu jusqu'ici confirmer cette information.

Le combat du 19 décembre

Tanger, 3 janvier. — Une lettre du Sultan portant la date du 24 décembre, a été lue dans la mosquée. Le Sultan y confirme la nouvelle de sa défaite.

Après une série de succès des troupes chérifiennes, celles-ci ont été surprises au milieu de la nuit et battues. Le Sultan fait savoir qu'il ne tardera pas à prendre lui-même le commandement de son armée et qu'il espère pouvoir vaincre l'agitateur.

Les Senoussis

Londres, 3 janvier. — Le journal *Le Globe* déclare tenir de bonne source que le chef de l'insurrection marocaine Bou Hamara ne serait autre que le grand maître de la secte des Senoussis. Cette secte, fondée il y a 70 ans par un marabout algérien, a pris un développement tel, qu'elle a pu, à diverses reprises, imposer ses volontés au Sultan de Constantinople lui-même. Les Senoussis sont les adversaires résolus de la civilisation européenne; ils condamnent tous rapports avec les chrétiens, leur puissance est incalculable.

« Si, conclut le *Globe*, après avoir donné ces renseignements, que je ne vous transmets que sous toutes réserves, Bou Hamara est réellement le chef des Senoussis, l'insurrection marocaine prend les proportions d'une affaire internationale : à son signal, les tribus d'Algérie, de Tunisie et de Tripolitaine peuvent se soulever. »

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

du Nord

Les candidats, qui se disputeront aujourd'hui la succession de M. Géry Legrand, sont très nombreux; on en compte sept, jusqu'à présent : MM. Scrive, Delemer, Potié, Eloir, Debierre, Delesalle et Delory.

Quatre d'entre eux, MM. Potié, Eloir, Debierre et Delesalle se réclament de la politique du ministère actuel et s'engagent à le soutenir de leurs votes et de leur influence.

M. Combes et ses collègues s'apprêtent à poursuivre dès la rentrée du Parlement l'œuvre inique et antipatriotique si brutalement commencée : les candidats radicaux et radicaux-socialistes, s'ils étaient élus, iraient grossir leur majorité et favoriseraient leurs détestables tentatives contre la justice et la liberté !

Les délégués sénatoriaux du Nord poseraient donc un acte fâcheux en élisant un des candidats du « bloc » ! Ils devraient, au contraire, profiter de l'occasion qui leur est offerte de manifester leur réprobation contre une orientation gouvernementale que la plupart déplorent au fond de l'âme.

Pour faire accepter leur détestable marchandise politique, les radicaux amis de M. Potié se servent d'un pavillon trompeur et font miroiter devant les délégués la « défense des intérêts de l'agriculture ».

Les progressistes et les libéraux ne sauraient se laisser prendre à ce piège-là !

Pour sauvegarder et augmenter le patrimoine agricole de la France, il faut, avant tout, des hommes faisant de la bonne et saine politique. C'est une vérité très vieille, mais qui, aujourd'hui plus que jamais, devrait apparaître aux plus aveugles.

Il n'y a pas de prospérité possible et durable pour l'agriculture, — comme pour l'industrie, — avec une politique qui surexcite les haines, alarme les consciences et met en question les droits et les libertés les plus légitimes.

Nous ne croyons pas utile de nous appesantir longtemps sur la candidature socialiste-révolutionnaire de M. Delory : les élections législatives ont montré combien les idées collectivistes avaient perdu de terrain dans le département du Nord.

Le député-maire de Lille doit s'attendre à un échec lamentable. Il pourra se convaincre, une fois de plus, qu'il doit sa haute situation seulement aux coalitions de son parti avec les radicaux.

M. Ferdinand Delemer, on le sait, se présente comme républicain indépendant et déclare dans sa profession de foi « qu'il défendra un gouvernement juste, libéral et qui respectera les biens matériels et moraux de tous les citoyens sans exception. La liberté est, pour lui, le droit absolu de faire ce qui n'est pas contraire aux lois justement établies. »

Les sentiments exprimés par M. Delemer sont très louables. Malheureusement, sa candidature se produit trop tardivement et alors que les positions sont prises. Si un scrutin de ballottage est nécessaire, nous sommes persuadés que les suffrages de ses partisans n'iront pas s'égarer sur le nom d'un candidat radical ou socialiste.

Reste maintenant la candidature de M. Scrive qui se présente sous le patronage de l'*Association Républicaine libérale du Nord*.

Cette association n'a pas cru opportun de convoquer les journaux progressistes et libéraux de la région aux réunions dans lesquelles son porte-drapeau a été désigné.

Nous n'insisterons pas autrement sur cette incorrection en souhaitant toutefois, dans l'intérêt même de la défense des idées qui peuvent nous être communes avec l'*Association républicaine libérale du Nord*, que pareil fait ne se renouvelle plus.

Ceci dit, nous recommandons très volontiers la candidature de M. Scrive aux suffrages de nos amis. La profession de foi franchement républicaine, libérale et démocratique de l'honorable conseiller général est d'ailleurs de nature à rallier les citoyens indépendants.

A. R. F.

—x—

LETTRE DE M. LESCROART

M. Désiré Lescroart, délégué sénatorial du canton d'Haubourdin, adresse à ses collègues la lettre suivante :

Monsieur le Délégué,

Sans craindre d'enfreindre les statuts de la Société des Agriculteurs du Nord, qui interdisent toute politique à ses membres, M. Bonduel, président de cette Société, dans une circulaire adressée aux délégués sénatoriaux, recommande la candidature de M. Potié.

Or, M. Auguste Potié n'est pas l'homme qui, élu, aiderait à faire refleurir l'agriculture; nous avons lieu de craindre, au contraire, que son élection soit plutôt néfaste à nos intérêts.

Examinons froidement la situation. M. Potié est l'homme du gouvernement; il restera fatalement inféodé à sa politique, si fâcheuse au point de vue économique et agricole. Il a déclaré lui-même qu'il était l'homme du bloc ministériel, c'est-à-dire qu'il acceptait le ministère dans chacun de ses représentants et dans tous ses actes; il approuve tout et abdique ainsi toute indépendance.

L'action de ce ministère a été déplorable pour nos intérêts. La Convention de Bruxelles sera une source de ruines et de désastres l'an prochain; les conséquences funestes s'en feront cruellement sentir, et les cultivateurs en seront les premières et les plus malheureuses victimes. Le monopole sur les alcools, dont il nous menace, ne sera pas moins déplorable; nous savons, par l'exemple que nous donnent les tabacs et les allumettes, ce que sont les industries aux mains de l'Etat.

Notre situation, comme cultivateurs, commence à devenir intenable, et ce n'est pas en envoyant M. Potié au Sénat que nous parviendrons à l'améliorer.

Souvenez-vous qu'en 1885, dans une élection sénatoriale partielle, M. Macarez, président de la Société des Agriculteurs du Nord, était candidat gouvernemental; il était combattu par M. Fiévet, candidat libéral.

On a dit à cette époque que si M. Macarez n'était pas élu, le Nord serait sacrifié au Midi, et que nous n'aurions plus rien à attendre des pouvoirs publics.

Les électeurs sénatoriaux ne se sont pas laissés prendre à cette fallacieuse argumentation; ils ont voté pour M. Fiévet, et quelques mois plus tard, nous obtenions le droit de cinq francs sur les blés, ce qui prouve que ce n'est pas en votant pour des hommes, disposés à tout supporter du Gouvernement, que notre région se défendra.

Pour obtenir les légitimes satisfactions que nous réclamons, il faut élire un homme dont la présence au Sénat sera une protestation de l'agriculture sacrifiée, de l'industrie menacée et de tous nos intérêts compromis.

Beaucoup pensent comme moi et n'osent l'avouer. Il est temps de secouer la torpeur que nous ferait perdre le nom de Francs que portaient si fièrement nos ancêtres. Il est temps de venir dire aux sectaires qui, hypnotisés par leur haine religieuse, sapent toutes nos libertés, négligent toutes les questions vitales qui intéressent l'avenir et la prospérité du pays de venir leur dire que nous sommes fatigués de leur mauvaise gestion, que leur tyrannie nous est odieuse; qu'un pays ne vit pas de haine mais d'affaires — et que, désormais, nous exigerons un gouvernement qui verra dans tous les Français les enfants d'une même patrie — et qui, en assurant la protection du travail national, leur donnera la paix et la liberté.

Pour arriver à ce but, j'engage tous les électeurs à voter sans hésitation pour M. Emile Scrive, le seul candidat dont l'élection serait la manifestation de notre mécontentement.

« DÉSIRÉ LESCROART,
Délégué sénatorial du canton d'Haubourdin.

—x—

La profession de foi de M. Delesalle

Voici les passages les plus caractéristiques de la profession de foi de M. Delesalle :

Je ne m'adresse qu'aux délégués sénatoriaux socialistes; je sollicite exclusivement les suffrages de ceux qui, persuadés que les misères engendrées par le régime capitaliste sont dues à la concentration, entre quelques mains, des moyens de production et d'échange, sont convaincus aussi que la possession collective de ces instruments de la richesse assurera seule l'affranchissement de l'humanité laborieuse.

En dépit des apparences, je ne perds par l'espoir que, renonçant à leurs exagérations de façade pour mettre d'accord leurs paroles et leurs actes, les dirigeants du P.O.F. soient obligés de comprendre qu'on peut être socialiste sans se courber sous leur joug, et qu'ils ne peuvent prétendre incliner sous leurs décisions tous les cerveaux socialistes.

J'attends les élections municipales prochaines pour savoir s'ils imposeront à leurs municipalités l'interdiction des alliances d'hier, plus nécessaires aujourd'hui que dans le passé.

Je suis persuadé qu'ils ajouteront sur ce point une nouvelle violation de leurs propres règles à celles qu'ils ont déjà commises sans trop de souffrance.

FAITS DIVERS

ACCIDENTS DUS A L'ÉLECTRICITÉ. — Paris, 3 janvier. — Une série d'accidents dus à l'électricité se sont produits hier soir à la gare du Nord. Des fils électriques se sont fondus subitement. Des courts circuits se sont formés et il s'en est suivi un commencement d'incendie. Un peu plus tard, plusieurs dynamos ont fait explosion et ont blessé mortellement deux ouvriers électriciens. Les pompiers ont dû intervenir et le bâtiment a été assez endommagé. A la Compagnie du Nord où une enquête a été ouverte immédiatement, on ignore encore les causes de cet accident. On semble croire, comme le dit un bruit, que la malveillance ne serait pas étrangère à cette succession d'accidents.

GRAVE ÉPIDÉMIE DE GRIPPE PARMI LES SOLDATS DE LA GARNISON DE VITRÉ. — Rennes, 3 janvier. — Une grave épidémie de grippe vient d'éclater au 70 régiment d'infanterie à Vitré; un grand nombre de soldats sont atteints; trois viennent de succomber. Le commandant du 10e corps a visité la caserne et les hôpitaux et, à la suite de son inspection, a décidé l'envoi, en permission de quinze jours, de tous les soldats non atteints, qui restaient à la caserne. Ceux qui avaient déjà une permission de dix jours à l'occasion du jour de l'an, resteront quinze jours de plus dans leur famille. On a gardé, à la caserne, une soixantaine d'hommes, chargés de désinfecter et nettoyer les chambrés et les locaux.

LES TENTATIVES DE DÉRAILLEMENT DANS LA RÉGION DE BREST. — Brest, 3 janvier. — On se rappelle le vif émoi causé, dans la région, par une suite de sept à huit tentatives de déraillements. La série continue. Une nouvelle tentative de déraillement a eu lieu, hier soir, sur la ligne des chemins de fer départementaux de Brignogan à Landerneau. Le train 46, contenant un assez grand nombre de voyageurs, arrivait près de Plouncourtrez, lorsque le mécanicien aperçut, sur le rail gauche, une énorme pierre pesant 12 kilogrammes; il renversa la vapeur et put arrêter juste à temps sa machine. M. Moran, sous-chef de l'exploitation, a adressé un rapport au Procureur de la République qui a ordonné de rechercher les coupables.

UNE MAISON QUI S'ÉCROULE. — Lyon, 3 janvier. — Ce matin, vers cinq heures, à la suite des pluies persistantes de ces jours derniers, un éboulement assez considérable s'est produit cours d'Herbouville sur un des quais du Rhône à Lyon. Une masse de terre s'est détachée de la colline de la Croix-Rouge et a provoqué l'effondrement complet d'une maison à deux étages située au n° 18 de ce cours et dans laquelle se trouvaient logés neuf ménages. Par un hasard extraordinaire aucun locataire n'a été blessé. Tous ont pu être retirés saufs par les pompiers. On a pris toutes les mesures de précaution nécessaires dans le cas probable où un autre éboulement se produirait.

UN COUVENT INCENDIÉ. — Marmande, 3 janvier. — Le couvent des Sœurs de la Compassion, établi avenue de Gontaud, vient d'être détruit par un incendie.

UN CRIME HORRIBLE. — Paris, 3 janvier. — La petite Ricard, qui avait été l'objet d'une tentative d'empoisonnement de la part de sa bonne, va beaucoup mieux. Quant à la coupable, elle refuse de parler et de manger.

ASSASSINAT D'UN BANQUIER. — Moscou, 3 janvier. — Le riche banquier Djagmarof vient d'être assassiné dans une église de Moscou, en plein jour. L'assassin est un sujet persan. Il a porté à sa victime cinq coups de couteau.

M. Djagmarof, en septembre dernier, fit une excursion dans le Caucase. Il fut enlevé par des brigands. Ceux-ci obligèrent le banquier de leur promettre une rançon de trente mille roubles et de s'engager sous serment à ne pas dénoncer le fait aux autorités. M. Djagmarof ne se crut pas lié par cet engagement qu'on lui avait extorqué; il n'envoya pas l'argent, et, sur les indications qu'il donna, la plupart des brigands furent pris. L'assassin de M. Djagmarof appartenait à la bande du Caucase. Il a voulu punir le banquier et venger les siens.

UN CRIME A VOYENNES. — A Voyennes, coquet village de 818 habitants, sis au canton de Nesle, arrondissement de Péronne, vient d'être découvert un nouveau crime. Mme veuve Sauveaux, âgée de 75 ans, a été assassinée dans la nuit du 30 au 31 décembre. C'est le 31 à midi que le crime fut connu. L'assassin avait bandé les yeux de sa victime et lui avait porté trois coups de rasoir à la gorge. L'un d'eux a tranché l'artère carotide. D'après la position du corps, il ressort que la pauvre vieille a subi les derniers outrages, et c'est après avoir perpétré son crime que l'assassin aurait assouvi sur sa malheureuse victime, son ignoble passion. La gendarmerie a ouvert une enquête en même temps que le juge de paix de Nesle, en attendant l'arrivée du Parquet de Péronne. Le Parquet est descendu vendredi sur les lieux accompagné d'un médecin-légiste qui a pratiqué l'autopsie.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, samedi, 3 janvier 1903.

Cours de clôture

TERME	New-York ce jour	New-York précéd.	New-Orléans ce jour	New-Orléans précéd.
JANVIER... 1903	8.71	8.78	8.63	8.63
FÉVRIER.....	8.68	8.74	8.67	8.70
MARS.....	8.73	8.78	8.73	8.76
AVRIL.....	8.73	8.78	8.78	8.81
MAI.....	8.75	8.79	8.84	8.87
JUIN.....	8.75	8.79	8.89	8.93
JUILLET.....	8.76	8.80	8.94	8.96
AOUT.....	8.61	8.64	—	—
SEPTEMBRE.....	8.32	8.39	—	—
OCTOBRE.....	8.18	—	—	—
NOVEMBRE.....	—	—	—	—
DÉCEMBRE.....	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	12.000 BALLES	15.000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	29,000 —	25,000 —

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

L'AFFAIRE HUMBERT

L'interrogatoire de Frédéric Humbert et de Romain Daurignac

Paris, 3 janvier. — L'interrogatoire que M. Leydet a fait subir, cet après-midi, à Frédéric Humbert, a porté sur le mariage de l'inculpé avec Mlle Thérèse Daurignac, puis sur le rôle joué par Parayre, leur intendant. Frédéric Humbert a déchargé complètement ce dernier, disant qu'il était un serviteur modèle et qu'il n'avait jamais fait qu'exécuter, sans en chercher les raisons, les ordres qu'on lui donnait.

De son côté, Romain Daurignac, qui a été interrogé par M. André, a reconnu qu'à la formation de la Rente Viagère, dont il était le directeur, les versements exigés par la loi n'ont pas été entièrement effectués, mais il s'aperçut bien vite, a-t-il dit, que l'idée de la Rente Viagère était excellente. C'est pour se créer une situation qu'il songeait à lui donner de l'extension. Il s'adressa à sa sœur Thérèse, qui approuva ses projets, et lui procura de l'argent. C'est alors que les bureaux de la société furent installés, rue Auber. A partir de ce moment, a ajouté Romain Daurignac, aucune irrégularité ne s'est commise. Les inculpés cherchent à établir que Thérèse Humbert exerçait sur eux une grande influence, principalement Romain et Maria Daurignac que Thérèse avait élevés à la mort de leur père.

On rappelle que Me Clunet, qui a été désigné d'office pour défendre Maria Daurignac, fut l'avocat de Cornélius Herz.

LA RÉVOLTE AU MAROC

Le départ de la flottille française

Paris, 3 janvier. — Le *Courrier du Soir*, à qui nous laissons la responsabilité de cette information, croit savoir que l'amiral Pottier a appareillé avec sa flotte vers Oran, où pourront être complétés les approvisionnements de charbon et d'où le départ pour Tanger se fera, dit-il, sans délai, si les circonstances l'exigent.

Une bataille imminente

Madrid, 3 janvier. — M. Silvela a fait connaître au roi que le Sultan continue ses préparatifs de guerre. Une bataille est imminente.

L'AFFAIRE HUMBERT ET L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 3 janvier. — M. Gaston Pollonnais, dans le *Gaulois* de demain matin, dit:

Le journal le *Temps* prête sa publicité à une note officieuse suivant laquelle M. le substitut Poncet n'aurait pas assisté à la déposition de M. le colonel du Paty de Clam. C'est tout ce que le Parquet a pu démentir dans les faits précis que j'ai avancés. Bien entendu, je maintiens tous mes dires, y compris la présence de M. le substitut dans le cabinet de M. le juge Leydet.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN HOMME ASPHYXIÉ A HARDIFORT. — Le matin du jour de l'An, vers trois heures, un kantonnier, M. Edouard Ellebode, âgé de 66 ans, est tombé dans une fosse d'aisance d'où on l'a retiré asphyxié.

UN AFFREUX ACCIDENT A TRITH-St-LÉGER. — Samedi, vers trois heures de l'après-midi, le jeune Lucien Masclet, âgé de 16 ans, employé dans la fabrique de produits chimiques Lacroix et Cie, a été pris par une courroie de transmission et, après avoir fait plusieurs tours, il a été réduit en bouillie. Un docteur, appelé, a constaté le décès. Les restes du malheureux jeune homme ont été transportés dans sa famille.

UN SUICIDE A DUNKERQUE. — Samedi, à une heure, le sieur Dontkaert, âgé de 51 ans, a été trouvé pendu dans une chambre inoccupée chez M. Berteloot, rue Royale. Le malheureux était devenu aveugle et était dans une profonde misère.

UN CRIME A CLARY. — A la dernière heure, on nous informe qu'un crime a été découvert à Clary. Une vieille femme aurait été trouvée assassinée. Le Parquet de Cambrai, accompagné d'un médecin-légiste, s'est transporté à Clary pour y ouvrir une enquête. A demain de plus amples détails.

UN HOMME TAMPONNÉ PAR UN TRAIN A SOUS-LE-BOIS. — M. Eugène Collet, de Pont-sur-Sambre, était venu voir son beau-frère M. Giraud, garde-particulier à la Société de Senelle-Maubeuge. Il attendait que le train allant vers Maubeuge fût passé et ne vit pas venir, en sens inverse, un train de marchandises. Tamponné par la machine de ce dernier, il a eu les jambes et les pieds coupés; sa tête portait en outre une horrible blessure. Transporté à l'hospice de Maubeuge, il y est mort à trois heures du matin. M. Collet, âgé de 43 ans, était marié et père de deux enfants.

NÉCROLOGIE. — Les funérailles de M. Henri Prévost, fils du sympathique président des sociétés ouvrières, ont eu lieu samedi matin, en l'église de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, à Armentières.

—— Vendredi, ont eu lieu, à Courrières, les funérailles de l'un des membres de la Fanfare de l'Usine, M. Adolphe Lalart, décédé à l'âge de 43 ans.

—— On annonce la mort, à Hallennes-lez-Haubourdin, de M. Louis Fournier, ancien contremaître de filature, décédé à l'âge de 66 ans. Il était le père de M. Désiré Fournier, conseiller municipal, administrateur du Bureau de bienfaisance.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, samedi 3 janvier 1903.

2 h. soir, 5° au-dessus de zéro. — 761, variable.
5 h. soir, 5° au-dessus de zéro. — 761, variable.
9 h. soir, 5° au-dessus de zéro. — 761, variable.

Dimanche 4 janvier.

Minuit, 6° au-dessus de zéro. — 762, variable.
2 h. matin, 6° au-dessus de zéro. — 762, variable.

Souscription Publique

POUR

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOPITAL A ROUBAIX

Quinzième liste du « Journal de Roubaix »

(3 JANVIER 1903)

Le personnel de la Maison de commerce de M. Paul Prouvost...	82	20
Liste n° 281, (voir détail ci-dessous).	769	25
Anonyme	100	»
M. Henri Lefebvre	1	»
M. et Mme Emile Nys-De Boosère ...	100	»
H. L. F. P.	3	»
Mlle Henriette Monnier	20	»
Collecte faite chez M. Leveugle	3	»
Un habitant de rue Blanchemaille ...	5	»
Mlle Marie Longenae	0	10
M. Denis Merël	5	»
Collecte, (ducasse à pierrots)	1	15
Mlle Elisa Desrousseaux	1	»
Une petite Parisienne, Gisèle Fournier	20	»
M. G. Desmettre	0	30
Total	1.111	»
Listes précédentes	54.285	45
Total général	55.396	45

Personnel de la Maison de commerce de MM. Paul Prouvost frères. — Couquerque Jules, 20.00; Nuyts Charles, 20.00; Plouvier Jules, 5.00; Auguste Corselis, 1.00; H. Vanderhaege, 0.50; Irma Vandeputte, 0.20; Dupret Jean, 1.00; Seigneur Henri, 0.50; De Lacourt Fernand, 0.50; Lefebvre Henri, 0.50; Laurent Lestarquit, 1.00; Pauline Duthoit, 1.00; concierge, 1.00; G. Leconte, 20.00; Mienguet Charles, 10.00.

Total..... 82 20

Liste 281. — Mme Wanin, 188, rue Pierre-de-Roubaix, rentière, 300.00; Henri Mulliez, 74, rue de Lannoy, propriétaire, 200.00; Duquennoy-Michon Louis, 159, rue Pierre-de-Roubaix, propriétaire, 10.00; Louridan Charles, rue Louis-Descottignies, cultivateur, 50.00; Teneul Georges, rue du Tilleul, épicier, 20.00; Louridan Louis, rue de Valmy, rentier, 25.00; Deryckère Jules, rue Daubenton, boucher, 20.00; Deffontaine Marie, rue de Lannoy, 191, 0.50; Platt frères, 108, rue Lafontaine, 100.00; Poutiraut Frémy, rue Lafontaine, 1.00; J. Decrane, 47, rue des Fleurs, 20.00; Emile Decrane, 47, rue des Fleurs, 1.00; Marie Decrane, 47, rue des Fleurs, 1.00; anonyme, 0.50; Pruvost-Lavallard, rue Jouffroy, horloger, 4.00; Auguste Quint, rue Lafontaine, 0.25; Flore Thibaut, rue Sainte-Elisabeth, servante de MM. les vicaires, 2.00; Rambour Isidore, rue du Tilleul, 2.00; anonyme, 10.00; Mlles Dufermont, rue de la Potennerie, 2.00.

Total..... 769 25

Vingtième liste de la Mairie (3 janvier)

M. Eugène Motte fils	17	00
Mme Suzanne Motte	15	00
Mme Claire Motte	14	00
M. Robert Motte	13	00
Mme Lucie Motte	11	00
M. François Motte	9	00
M. Antoine Motte	4	00
M. Michel Motte	2	00
Personnel de la Maison Motte-Bossut fils et Mengers	28	90
MM. Grandvarlet Paul, 53 rue des Arts	200	00
Réquillart frères, 82, boulevard de Paris	1.000	00
Anonyme	200	00
MM. Bourgeois Edmond, teinturier-apprêteur, 121, rue du Coq-Français	1.000	00
Bourgeois Arthur, teinturier-apprêteur, 131, rue du Moulin	1.000	00
Société des produits chimiques de Croix	500	00
MM. R. Perrody et Cie, à Paris	200	00
Alphonse Haillard et Cie, produits émotoriaux, à Suresnes	200	00
Stewerlynck Gustave, représentant, à Lille	200	00
Bergerat Léon, représentant, 64, rue de Wazemmes, à Lille	50	00
Minart Albert, représentant, à Lille	50	00
Anonyme, à Lille	25	00
Mme Cordelette Mina, épicière, rue de Croix	2	00
Total	4.655	90
Souscriptions antérieures	1.294.273	80
Total au 3 janvier 1903	1.298.929	70

ÉTRENNES ! ÉTRENNES !

Lundi, 5 janvier, au Beurre d'Oostcamp, 13, rue du Bois, Roubaix, distribution des étrennes aux clients.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

Canton-Nord. — Bureau du boulevard d'Halluin. — Lundi 5 janvier à huit heures et demie du soir, chez M. Fleury Huleux, rue de la Barbe-d'Or, 45. Réunion du Comité de section. Présence urgente.

SAVON DU CONGO *Se méfier des contrefaçons.*

Chronique Locale

ROUBAIX

LE PRODUIT DE L'OCTROI EN 1902. — Nous avons indiqué que le produit brut de l'Octroi avait été, en 1902, de 2.343.456 fr. 14, contre 2.395.025 fr. 80 pendant l'année 1901, soit une diminution de 51.569 fr. 66 pour 1902. Nous avons fait remarquer aussi que, l'année précédente, la diminution avait été beaucoup plus forte et avait atteint 303.918 fr. 93.

Nous devons ajouter, aujourd'hui, que la diminution constatée en 1902 est due uniquement à l'application de la loi du 29 décembre 1897 dégrevant les boissons hygiéniques. Déjà, il est vrai, cette loi avait été appliquée pendant les six derniers mois de l'année 1901. Mais, appliquée pendant les douze mois de l'année 1902, la loi du 29 décembre 1897 a causé aux finances municipales une perte de 166.549 fr. 96, défalcation faite de la plus-value causée par la taxe de remplacement sur l'alcool pur. Sans la loi désastreuse sur les boissons hygiéniques, le boni eut donc été, pour l'année 1902, de 114.980 fr. 30.

Ce résultat dénote bien que l'état général des affaires s'est amélioré à Roubaix. Il est dû en grande partie, à l'administration sage, éclairée et économe de la municipalité républicaine qui a ramené la confiance.

Voici maintenant par le détail, quelles ont été les recettes de l'Octroi, en 1902, comparativement aux recettes de l'année 1901 :

1. *Liquides et boissons.* — *Vins :* En 1901 : 76.593 fr. 12; en 1902 : 48.935 fr. 90. — *Cidres :* En 1901 : 2.081 fr. 74; en 1902 : 1.316 fr. 45. — *Alcool pur :* En 1901 : 220.770 fr. 84; en 1902 : 314.796 fr. 39. — *Bières :* En 1901 : 706.448 fr. 86; en 1902 : 538.513 fr. 68. — *Vinaigres, limonades etc. :* En 1901 : 18.992 fr. 16; en 1902 : 15.583 fr. 84.

2. *Comestibles.* — En 1901 : 592.145 fr. 98; en 1902 : 628.109 fr. 12.

3. *Combustibles.* — En 1901 : 211.050 fr. 71; en 1902 : 218.538 fr. 52.

4. *Fourrages.* — En 1901 : 187.157 fr. 36; en 1902 : 192.127 fr. 01.

5. *Bois.* — En 1901 : 60.971 fr. 72; en 1902 : 62.159 fr. 21.

6. *Matériaux.* — En 1901 : 191.713 fr. 62; en 1902 : 186.625 fr. 80.

7. *Métaux.* — En 1901 : 87.463 fr. 90; en 1902 : 92.112 fr. 20.

8. *Objets divers.* — En 1901 : 39.635 fr. 79; en 1902 : 44.638 fr. 02.

LA VIE RELIGIEUSE A ROUBAIX EN 1902. — Voici quelques renseignements que nous compléterons bientôt, sur la vie religieuse à Roubaix en 1902 :

Dans la paroisse Saint-Martin, il y a eu 275 baptêmes, 155 mariages et 184 enterrements.

Dans la